

Image not found or type unknown



Conseil credit d impot suite a pacs

Par **eric**, le **27/09/2010** à **16:23**

Bonjour,
Ma concubine a fait valoir seule dans sa résidence principale un crédit d'impôt d'un montant de 6000 euros sur des travaux (pompe à chaleur + rénovation de deux fenêtres)
De mon côté je faisais une déclaration séparée domicilié chez mes parents..
Cette année nous prévoyons de nous pacser courant fin 2010.
Question : dès lors que nous serons pacés, nous établirons une déclaration commune? aura-t-on le droit de faire valoir un crédit d'impôt pour couple plafonné à 16000 euros je crois...?
Peut-on prévoir des travaux de rénovation de fenêtres restantes à rénover + porte d'entrée en rénovation avant la fin de l'année?
Cordialement, merci de votre réponse et de vos conseils.